

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 10^e jour du mois de septembre 2018 à 20 h à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1
 Madame Patricia Poulin, conseillère № 2
 Monsieur Yves Morin, conseiller № 3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

Est aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
 Monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics

Public : 4 personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

259-09-2018 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Patricia Poulin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 10 septembre 2018, soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

260-09-2018 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Paquin-Coutu
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 10 septembre 2018 soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant au VARIA, les points suivants :

- ✓ 13.1 Installations de pompes – Brébeuf Mécanique de Procédé Inc.
- ✓ 13.2 Adoption d'une nouvelle date pour la séance du conseil municipal d'octobre 2018 - abrogation de la résolution 349-11-2017

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

261-09-2018 3.1 Séance ordinaire du 6 août 2018

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

262-09-2018 4.1 Mandat à Me Philippe Desrosiers – rédaction d'une politique en matière de harcèlement psychologique

ATTENDU QUE pour s'acquitter de ses obligations, la Ville doit procéder à l'élaboration d'une politique en matière de harcèlement psychologique.

Il est proposé par Christian Paquin-Coutu
Appuyé par Patricia Poulin
Et résolu :

QUE ce conseil mandate la firme d'étude légale « DESROSIERS HÉBERT, AVOCATS » afin de réaliser la rédaction de cette politique en matière de harcèlement psychologique.

QUE la réalisation de ce mandat représente un montant de **1 000\$** plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

263-09-2018 4.2 CSCB – Cinquième versement – Quote-part 2018

ATTENDU l'adoption du budget prévisionnel 2018 de la Régie Inter municipale du CSCB par la résolution 322-10-2017.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à procéder au cinquième versement de la quote-part 2018 de la Régie Inter municipale du CSCB, représentant un montant de **20 000\$**.

Adoptée à l'unanimité

264-09-2018 4.3 Acquisition de terrains – rue Paquin

Monsieur Christian Paquin-Coutu déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel ou perçu et s'abstient de voter sur la présente résolution et se retire.

CONSIDÉRANT que l'acquisition de terrains adjacents à l'usine d'épuration des eaux usées de la ville sera nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'acheter une partie du lot 3 045 161 appartenant à Mme Lise Paquin, soit une superficie de 27 000 pieds carrés pour la somme de QUARANTE-CINQ

MILLE DOLLARS (45 000,00 \$) représentant un prix approximatif de 1,66\$ du pied carré auquel s'ajoute les taxes applicables s'il y a lieu (T.P.S. et T.V.Q.);

CONSIDÉRANT que la propriétaire permet un mode de paiement flexible et que le paiement du prix de vente sera payable en deux versements égaux de VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (22 500,00 \$), le premier étant payable à la fin de l'année 2018 et le deuxième en mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi possible d'effectuer un échange des lots 3 045 123 et 3 188 549 entre la ville et Mme Lise Paquin;

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'achat d'une partie du lot 3 045 161 aux prix et conditions ci-dessus mentionnées;

QUE les membres de ce conseil autorisent également l'échange de terrains entre la ville et Mme Lise Paquin;

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur général à retenir les services de l'arpenteur-géomètre Éric Landry de la firme « **GNL Arpenteurs-Géomètres Inc** » et le notaire Claude Coutu de l'étude « **Coutu & Comtois, Notaires** » afin de préparer tous les documents nécessaires à l'achat et à l'échange des lots concernés;

QUE les membres de ce conseil autorisent que le budget nécessaire soit attribué pour acquitter tous les frais dans ce dossier : prix de vente, taxes s'il y a lieu, frais d'arpentage, frais de notaire, déboursés et autres montants nécessaires;

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Ville, tous les effets nécessaires dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 août 2018

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 août 2018, sous la cote « Bordereau No. 09-2018 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2018

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 août 2018.

265-09-2018 6.2 Comptes à payer au 31 août 2018

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 août 2018, des chèques numéros 2139 à 2207 totalisant 123 575.45 \$ soient et sont adoptés ;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 31 août 2018, des chèques numéros 2068 à 2138 incluant les prélèvements mensuels des numéros 3585 à 3621 totalisant 247 121.45 \$ soient et sont adoptés ;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

266-09-2018 6.3 Renouvellement de la marge de crédit

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Patricia Poulin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement de la marge de crédit pour l'année 2018-2019, au montant de 500 000 \$, à la Caisse Populaire du Nord de Lanaudière, pour le compte identifié par le folio no. 12941.

Adoptée à l'unanimité

267-09-2018 6.4 Soumissions pour l'émission de billets

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 septembre 2018, au montant de 1 358 000,00 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Date d'ouverture :	10 septembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9865 %
Montant :	1 358 000 \$	Date d'émission :	18 septembre 2018

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

116 600 \$	2,40000 %	2019
120 400 \$	2,60000 %	2020
124 500 \$	2,80000 %	2021
128 700 \$	2,90000 %	2022
867 800 \$	3,05000 %	2023

Prix : 98,64000

Coût réel : 3,34355 %

2 - CD DU NORD DE LANAUDIÈRE

116 600 \$	3,36000 %	2019
120 400 \$	3,36000 %	2020
124 500 \$	3,36000 %	2021
128 700 \$	3,36000 %	2022
867 800 \$	3,36000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,36000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

116 600 \$	3,36000 %	2019
120 400 \$	3,36000 %	2020
124 500 \$	3,36000 %	2021
128 700 \$	3,36000 %	2022
867 800 \$	3,36000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,36000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE les membres du conseil acceptent l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 18 septembre 2018 au montant de 1 358 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéros C.V.425. Ces billets sont émis au prix de 98 64000 \$ pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

268-09-2018 6.5 Refinancement en vertu du règlement d'emprunt C.V. 425

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Saint-Gabriel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 358 000 \$ qui sera réalisé le 18 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
C.V. 425	1 358 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro C.V. 425, la Ville de Saint-Gabriel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 septembre 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 18 mars et le 18 septembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière ;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	116 600 \$	
2020.	120 400 \$	
2021.	124 500 \$	
2022.	128 700 \$	
2023.	133 000 \$	(à payer en 2023)
2023.	734 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro C.V. 425 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

269-09-2018 6.6 Décompte progressif des travaux exécutés – Jobert Inc.

ATTENDU les travaux effectués par la firme « Jobert inc. » pour la réfection d'aqueduc, égout et voirie.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à procéder au versement à l'entrepreneur « Jobert inc. », un montant de 31 966,27 \$ représentant le décompte progressif No.3.

QUE le montant utile à la réalisation desdits travaux soit puisé à même le programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

270-09-2018 8.1 Stationnement 120 minutes sur la rue Lanaudière

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE le règlement C.V. 498 soit modifié afin d'autoriser le stationnement de 120 minutes sur la rue Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité

271-09-2018 8.2 Soumissions sel de déglacage saison 2018-2019

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été acheminées le 27 août dernier, par la trésorière, auprès de trois (3) fournisseurs de sel à déglacer la chaussée, pour la saison 2018-2019.

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis (sans transport)	Montant soumis (avec transport)
Sel Frigon inc.	100.00\$/TM	106.91\$/TM
Sel Warwick	Aucune soumission	Aucune soumission
Entreprises Bourget	105.53\$/TM	115.78\$/TM

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour la fourniture du sel à déglacer la chaussée pour la saison 2018-2019 à Sel Frigon inc. au montant de 106.91\$ par tonne métrique, incluant le transport, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT => 9.1 Dépôt des rapports mensuels d'exploitation de l'eau potable

Le greffier dépose les rapports mensuels d'exploitation de l'eau potable pour les périodes de juin et juillet 2018.

DÉPÔT => 9.2 Dépôt des rapports mensuels d'exploitation des eaux usées

Le greffier dépose les rapports mensuels d'exploitation des eaux usées pour les périodes de juin et juillet 2018.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

272-09-2018 10.1 Adoption budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de St-Gabriel – abrogation de la résolution 241-08-2018

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Christian Paquin-Coutu

Et résolu :

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel adoptent le budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de St-Gabriel, tel que présenté.

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel abrogent la résolution 241-08-2018 qui refusait son adoption.

Adoptée à l'unanimité

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

273-09-2018 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 août 2018

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 août 2018.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS – CULTURE ET TOURISME

274-09-2018 12.1 Fermeture de la rue Beausoleil pour l'Halloween

ATTENDU QUE cette année, les activités prévues pour la fête de l'Halloween se dérouleront le mercredi 31 octobre 2018 de 15h00 à 20h00.

Il est proposé par Patricia Poulin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE pour sécuriser les activités prévues à la programmation, la Ville de Saint-Gabriel autorise la fermeture de la rue Beausoleil entre Dequoy et le Centre sportif, et ce, pour la durée des activités.

QUE la responsable de l'organisation des activités s'assure d'un encadrement sécuritaire en demandant l'appui des policiers et pompiers.

QUE copie de la présente soit acheminée à la Sûreté du Québec de même qu'au responsable du service Incendie, monsieur André Roberge, pour assurer une coordination adéquate.

Adoptée à l'unanimité

275-09-2018 12.2 Budget pour la fête de l'Halloween 2018

ATTENDU QUE la directrice des loisirs prévoit une dépense d'environ 4000\$ pour l'animation de la fête de l'Halloween 2018.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal autorisent la tenue de l'évènement.

QUE les frais reliés à la tenue de cet événement soient absorbés à parts égales de 2000\$ pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

276-09-2018 13.1 Installations de pompes Avenue du Parc – Brébeuf Mécanique de Procédé Inc.

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer deux pompes au poste de pompage de l'Avenue du Parc;

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'installation de deux pompes avec moteur 60hp au poste de pompage de l'Avenue du Parc par l'entreprise Brébeuf Mécanique de Procédé Inc.

QUE les membres de ce conseil autorisent qu'un budget d'une somme de 18 175,00 \$ plus taxes soit attribué pour le remplacement de ces pompes selon la soumission présentée par

l'entreprise Brébeuf Mécanique de Procédé Inc. et payable en vertu du programme de subvention aux Municipalités à même la *Taxe d'Essence Contribution Québec (TECQ)*.

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière, Mireille Bibeau et le maire Gaétan Gravel à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires dans ce dossier.

277-09-2018 13.2 Adoption d'une nouvelle date pour la séance du conseil municipal d'octobre 2018 - abrogation de la résolution 349-11-2017

CONSIDÉRANT que les élections provinciales auront lieu le lundi 1^{er} octobre 2018.

Il est proposé par Christian Paquin-Coutu

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel abrogent la résolution 349-11-2017 qui prévoyait que la séance du conseil municipal d'octobre 2018 aurait lieu le lundi 1^{er} octobre 2018.

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel adoptent une nouvelle date pour la séance du conseil municipal d'octobre 2018.

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel adoptent la date du mardi 2 octobre 2018 pour la séance du conseil municipal d'octobre 2018.

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

278-09-2018 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 10 septembre 2018 soit levée à 20h45.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce dixième jour du mois de septembre 2018.

Gaétan Gravel, Maire

